

traitement des eaux usées et de procéder au nettoyage d'usines, et qu'un Conseil de l'environnement du Canada soit créé sans délai.

Monsieur le président, cette motion est si vaste qu'il est presque impossible de discuter de tous ses aspects. Cependant, j'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur la partie de la motion qui se lit comme il suit:

... que des prêts à faibles taux d'intérêts doivent être mis à la disposition des municipalités et de certaines industries pour leur permettre de construire sans aucun délai des usines de traitement des eaux usées et de procéder au nettoyage d'usines, ...

Monsieur le président, l'essence même de cette motion est contenue dans ce passage. Je crois que ce qui s'impose, c'est de régler le problème du financement des municipalités, pour assurer le traitement des eaux usées.

Il serait inutile d'établir un Conseil de l'environnement, d'établir des normes et d'adopter des lois, si les industries et les municipalités demeurent dans une situation aussi mauvaise qu'elles le sont présentement. Nous l'avons toujours dit, et je le répète, le problème en est un d'ordre financier.

Écoutons tous les discours qui seront prononcés cet après-midi et ce soir, et nous en arriverons toujours à la même conclusion: nous nous heurtons à un énorme problème financier. Ainsi, j'aimerais appeler l'attention de la Chambre sur un article publié dans le journal *La Presse*, en octobre 1969, et intitulé «Certaines compagnies ne pourront survivre à la lutte à la pollution». On pouvait y lire, et je cite:

Le ministre canadien des Ressources, M. J. J. Greene, a déclaré hier que quelques firmes canadiennes seront forcées de fermer leurs portes à cause du programme gouvernemental de lutte à la pollution.

Le ministre a expliqué au cours d'une interview que la pollution était présentement le problème de tout le monde mais que la pollution causée antérieurement par certaines firmes était leur responsabilité directe.

Le commerce doit considérer les mesures pour combattre la pollution comme une dépense de production qui sera il va sans dire défrayée à la fin par le public.

M. Greene a déclaré que les Canadiens devraient être prêts à accepter ces charges additionnelles et les prix légèrement supérieurs comme étant le prix que l'on devait payer pour vivre dans une atmosphère saine.

Certaines industries ne pourront peut-être pas absorber le coût des mesures pour combattre la pollution et devront alors fermer leurs portes.

«Mais le gouvernement fédéral demeure compréhensif sur ce point et je crois que le public doit être prêt à payer pour cette dislocation économique», a-t-il fait remarquer.

Monsieur le président, le ministre déclarait alors que nous devions être prêts à assumer le poids de la lutte contre la pollution, et que certaines industries ne pourraient probablement pas en supporter le coût. Il admettait aussi que le problème était d'ordre financier.

En février 1970, je recevais une missive de M. Fowler, président de l'Association canadienne de l'industrie des pâtes et papiers. Cette missive touchait le budget fédéral et la lutte contre la pollution.

D'abord, M. Fowler faisait ressortir au ministre les problèmes que l'on créerait aux usines qui devaient toutes s'atteler à la tâche de ne plus polluer et de traiter l'eau.

Je cite:

... l'industrie des pâtes et papiers vous prie de prévoir dans votre prochain budget:

1. l'abolition de la taxe de vente fédérale sur les matériaux, le matériel et les fournitures de construction achetés à des fins de lutte contre la pollution.

2. l'assouplissement des règlements relatifs aux amortissements, afin que les dépenses en immobilisations se rattachant directe-

ment à la lutte contre la pollution puissent être amorties sur la période la plus avantageuse pour l'entreprise (le montant à amortir pourrait être considéré comme une dépense ou amorti sur n'importe quelle période choisie).

3. des subventions fédérales équivalant au tiers du coût en capital des travaux effectués pour rendre les installations industrielles existantes conformes à tout règlement établi pour la lutte contre la pollution (le gouvernement pourrait aussi prévoir, au lieu de ces subventions, des amortissements calculés sur une base d'évaluation élargie du coût en capital, dont l'effet, au point de vue financier, serait le même pour la plupart des compagnies).

Les mesures ci-dessus favoriseraient, à notre avis, la mise en œuvre de la lutte contre la pollution qu'exigeront diverses lois et divers règlements, dont la Loi sur les ressources en eau du Canada.

Je pourrais passer le reste de la journée à lire des textes, des articles de journaux ou des données statistiques démontrant que le problème de la pollution doit être réglé, et vite. Je sais que le ministre de l'Environnement (M. Davis) est conscient du problème, et je l'exhorte à considérer attentivement la solution suivante: consentir des prêts à faible taux d'intérêt aux municipalités ou aux industries qui en ont un urgent besoin et qui en font la demande.

Je suis étonné de constater qu'un certain parti appuie cette mesure et j'en suis heureux. Cela prouve que toutes les interventions que le parti Crédit social du Canada aura faites en ce sens n'auraient pas été vaines. Il n'y a pas si longtemps, on nous traitait de toutes sortes de choses, lorsque nous parlions des prêts consentis sans intérêt ou à faible taux d'intérêt.

Je suis d'avis que les municipalités devraient bénéficier de tels prêts, au moins en ce qui touche le traitement des eaux usées, et que les compagnies devraient avoir la possibilité de recevoir des prêts à faible taux d'intérêt, à amortissement beaucoup plus long, ou même qu'elles devraient jouir de certaines exemptions d'impôt.

• (1540)

On ne parlera pas, évidemment, de milliers de dollars, parce qu'il s'agit d'un problème de taille, qui exigera des déboursés énormes. Ce qu'il s'agit de savoir, c'est ce que le gouvernement fédéral est en mesure de faire. Un mémoire de l'Institut canadien contre la pollution de l'eau, du 26 octobre 1965, déclarait, et je cite:

(13) les lois et les pratiques fiscales, aux paliers fédéral, provinciaux et régionaux, doivent être établies et modifiées de façon à assurer le financement le plus économique et le plus efficace de l'aménagement, du fonctionnement et de l'amélioration des ouvrages pour le traitement des eaux-vannes.

Je suis d'accord sur ce point, mais le problème des villes est encore le plus urgent. Les industries réalisent des profits, et il leur est possible de déduire certaines dépenses aux fins de l'impôt. Au fait, la plupart d'entre elles sont riches, mais une municipalité ne dispose pas des mêmes moyens financiers qu'une grande industrie. Après tout, ce sont les Canadiens qui paient les dommages entraînés par la pollution qu'on a négligé d'enrayer dans les municipalités.

Comment espérer que des municipalités comme Bromptonville, Richmond, Windsor, Asbestos, toutes sises dans ma circonscription, se conforment aux normes du gouvernement, avec des budgets qui accusent chaque année un déficit? Comment s'attendre que le résidant de Brompton ou de Windsor paie davantage de taxes pour les installations de lutte contre la pollution? Au fait, elles sont complètement dépassées par des budgets dont près de 50 p. 100 sont affectés au service de la dette.

Le gouvernement fédéral, de concert avec le gouvernement provincial, devrait consentir immédiatement des